



Appel de Neuchâtel

Les membres du réseau OPALe (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) — soit, pour le Québec : le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique ; pour la France : la Délégation générale à la langue française et aux langues de France; pour la Suisse romande : la Délégation à la langue française ; pour la Communauté française de Belgique : le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique — se sont réunis à Neuchâtel (République et Canton de Neuchâtel, Confédération helvétique) les 18, 19 et 20 octobre 2010.

L'OPALe attire l'attention des chefs d'État rassemblés à l'occasion du Sommet de la Francophonie à Montreux en 2010 sur le fait que son réseau fédère à l'heure actuelle les seules instances à être officiellement chargées, par les États dont elles relèvent, de la gestion de la langue française.

Il y a là une situation qui peut à certains égards être dommageable pour l'ensemble de la francophonie. En effet, elle exclut de facto les pays du Sud de la prise d'initiative en matière de langue française. Elle est également dommageable pour les États du Nord, susceptible qu'elle est d'hypothéquer la légitimité de leur action.

Il importe donc d'impliquer de manière structurelle l'ensemble des pays francophones dans des problématiques comme la présence du français sur la scène publique internationale, l'approfondissement de son dialogue avec les autres grandes aires linguistiques, son développement comme instrument d'élaboration et de transmission des savoirs, son aménagement en vue de répondre aux nouveaux besoins sociaux (comme la reconnaissance du rôle croissant des femmes dans le monde professionnel) et la facilitation de son apprentissage dans une école démocratisée. Ces objectifs se déclinent dans des dossiers techniques comme l'élaboration d'outils informatiques en français ou la production terminologique ; certains de ceux-ci sont actuellement pris en charge par des réseaux internationaux, dont l'action aurait cependant peut-être avantage à être rapportée à un cadre général impliquant formellement les États concernés.

Pour que toutes ces tâches — dont l'énumération n'est évidemment pas

exhaustive —, qui incombent partout aux Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, soient adéquatement prises en charge, le réseau OPALE s'adresse aux chefs d'État rassemblés à l'occasion du Sommet de la Francophonie de Montreux et au Secrétaire général de la Francophonie. Il leur demande de mettre en place une enceinte dans laquelle l'OPALE pourrait efficacement dialoguer avec ses partenaires dans les pays du Sud, réseaux ou organismes à créer ou à mandater

La création d'un espace de dialogue concrétiserait plusieurs des résolutions figurant dans la déclaration de Cotonou du 15 juin 2001 (points 7 a, 8 b et c), dans laquelle les États et gouvernements membres s'engagent à mettre en place des « politiques linguistiques et des structures appropriées favorisant le développement harmonieux de la langue française et des langues nationales partenaires ». Elle s'inscrirait aussi dans la continuité de la déclaration de Québec adoptée en octobre 2008 (points 13 et surtout 14) dans laquelle les États et gouvernements invitent l'OIF à se « donner une véritable politique de promotion du français qui intègre et mette en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et de tous les acteurs concernés de la société civile ».